

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 1^{er} JUIN 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le mardi 1^{er} juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 25 mai 2021, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes pour respecter les règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard LALUE.

Avant le début de la séance, Monsieur le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal pour un ajout à l'ordre du jour, concernant le litige du chemin de Gasparou. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents.

I – APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES 22 MARS ET 12 AVRIL 2021.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil Municipal des 22 mars et 12 avril 2021 sont approuvés en l'état à l'unanimité des membres présents.

II – ACHAT DU HANGAR ET DES TERRAINS A LA SCI DU TABOURINET.

Monsieur le Maire demande à Marie-Claude RIBATET, au vue du lien de parenté avec le vendeur, de quitter la salle.

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de vente de la SCI du Tabourinet de leur hangar commercial et des terrains adjacents situés au lieu-dit « Le Tabourinet » 24170 MONPLAISANT, parcelles cadastrées section A n° 638, 639, 640 et 818, au prix de 10 000 € hors frais de notaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide l'achat du hangar et des parcelles adjacentes susmentionnées, accepte la proposition d'achat à 10 000 €, dit que les frais de notaire seront à la charge de la commune.

III – ACHAT LICENCE IV.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la vente de la licence IV de l'ancien bistrot Tartarie, situé sur la commune de Monplaisant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide l'achat de la licence IV au prix de 5 000 €, dit que les frais de notaire seront à la charge de la commune.

IV – DESIGNATION DES MEMBRES COMITE FEUX DE FORET.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents arrête comme suit la composition du Comité Communal Feux de Forêts, avec l'accord des personnes concernées :

- Thierry BASSET
- Francis GORSE

V – LITIGE CHEMIN GASPAROU.

Le Conseil Municipal, dans le cadre du litige concernant le chemin de Gasparou, à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- Représenter la commune de Monplaisant en justice dans le cadre du litige relatif à la nature juridique et à la propriété du chemin de Gasparou
- Désigner l'avocat compétent, déterminer et régler ses honoraires,
- Se désister de l'instance en cas d'accord amiable.

VI – QUESTION DIVERSES.

L'inventaire de la voirie communale et intercommunale est en cours par les services techniques de la Communauté de commune. A son issue, une réunion avec les Maires sera organisée. Suite à cette dernière une proposition sera probablement faite aux Maires concernant une restitution de la voirie intercommunale aux communes.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h.